

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 septembre 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORiot Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, NOIRET Sébastien, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : CANET Gérard (pouvoir à MP Manlhiot), MURAT Anick (pouvoir à D Fouraison), ROBIN Angélique (pouvoir à G. MOUNIER-VEHIER), ROYER Christine (pouvoir à C GARCIA MARTI).

ABSENT : DEGROOTE Alain

Date de la convocation 15 septembre 2020

Secrétaire de séance : A.M. FOUREL

**Elections – composition de la commission de contrôle des opérations électorales
(2020-111)**

Pour rappel, la Loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 a réformé intégralement les modalités de gestion des listes électorales et a créé un Répertoire Electoral Unique et permanent (REU) géré par l'INSEE. Depuis le 1^{er} janvier 2019, le principe de la révision annuelle des listes électorales a pris fin.

Les listes sont désormais permanentes, établies par commune (et non plus par bureau de vote), et centralisée dans le REU, les électeurs peuvent s'inscrire en continu, et ce jusqu'à quelques semaines avant chaque scrutin.

Les Maires ont désormais compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations, et un contrôle à posteriori est exercé par la Commission de Contrôle des Opérations Electorales créée par la Loi.

Elle examine les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs qui contesteraient une décision du Maire. Elle est également chargée de contrôler la régularité de la liste quelques jours avant chaque scrutin, ou en l'absence de scrutin, au moins une fois par an.

Compte-tenu du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les membres de la Commission.

Pour Saint Donat, où 3 listes sont représentées au Conseil Municipal, la commission est composée de 5 conseillers municipaux :

- 3 conseillers du groupe majoritaire, dans l'ordre du tableau parmi ceux qui souhaitent participer à la commission,
- 1 conseiller de la 2^e liste, dans l'ordre du tableau parmi ceux qui souhaitent participer à la commission,
- 1 conseiller de la 3^e liste, dans l'ordre du tableau parmi ceux qui souhaitent participer à la commission.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2020

Application agréée E-legalite.com

Les propositions de composition de cette commission sont les suivantes :

- groupe majoritaire : Alain DEGROOTE, Mélanie DONGEY, Christine ROYER,
- groupe Ensemble Agissons Durablement : Anick MURAT,
- groupe Saint Donat Demain : Roland GRENIER.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETE comme suit la composition de la Commission de Contrôle des Opérations Electorales :

- groupe majoritaire : Alain DEGROOTE, Mélanie DONGEY, Christine ROYER,
- groupe Ensemble Agissons Durablement : Anick MURAT,
- groupe Saint Donat Demain : Roland GRENIER.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 23 septembre 2020.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 23/09/2020

Affiché le 23/09/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2020

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 septembre 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, NOIRET Sébastien, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : CANET Gérard (pouvoir à MP Manlhiot), MURAT Anick (pouvoir à D Fouraison), ROBIN Angélique (pouvoir à G. MOUNIER-VEHIER), ROYER Christine (pouvoir à C GARCIA MARTI).

ABSENT : DEGROOTE Alain

Date de la convocation 15 septembre 2020

Secrétaire de séance : A.M. FOUREL

**Intercommunalité - Convention d'entretien et de gestion des
Zones d'Activités Economiques sur le territoire communal
(2020-112)**

La compétence « actions de développement économique », qui se matérialise notamment par la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités, relève de la communauté d'agglomération.

Celle-ci a souhaité s'appuyer sur les moyens de proximité des communes pour assurer la continuité de l'entretien et de la gestion des ZAE, au moins pour une période transitoire avant qu'Arche Agglomération ne se dote de services propres (ou prestataires) dédiés à ces missions.

Les 3 zones d'activités concernées sur le territoire de la commune sont celles de Druizieux, Les Sables, et La Gare.

En application des dispositions de l'article L 5216-7-1 du CGCT, Arche Agglomération peut confier ces missions à la commune par convention, portant sur 3 aspects :

- Les voiries internes
- Les espaces verts
- L'éclairage public

Les interventions de la commune, établies sur la base d'un calendrier prévisionnel, se font soit en régie directe par les services, soit par prestataire.

Ces interventions donnent lieu à rémunération par Arche Agglo à la commune, selon une grille tarifaire précisée dans la convention, dont un exemplaire est joint à la présente.

Le conseil Municipal est sollicité pour autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention d'entretien avec Arche Agglomération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi 2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe,



VU l'arrêté préfectoral n°07-2018-04-06-005 du 6 avril 2018 constatant la mise en conformité des compétences d'Arche Agglomération avec les dispositions de la Loi NOTRe, et actualisant les statuts,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 12 juin 2019 définissant les critères de détermination des ZAE et déterminant les zones correspondantes,

ACTE le principe de la mise à disposition à titre gratuit des biens affectés aux zones de Druizieux, Les Sables et La Gare, par la commune à Arche Agglomération,

APPROUVE la convention de gestion des équipements et services des zones d'activités économiques ci-dessus confiés par Arche Agglomération à la commune, dont le modèle-type est annexé à la présente,

APPROUVE le procès-verbal de mise à disposition des équipements affectés à l'exercice de la compétence développement économique, par la commune à Arche Agglomération,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention ci-dessus mentionnée et le procès-verbal,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 23 septembre 2020.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 23/09/2020
Affiché le 23/09/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2020

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 septembre 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, NOIRET Sébastien, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, , VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : CANET Gérard (pouvoir à MP Manlhiot), MURAT Anick (pouvoir à D Fouraison), ROBIN Angélique (pouvoir à G. MOUNIER-VEHIER), ROYER Christine (pouvoir à C GARCIA MARTI).

ABSENT : DEGROOTE Alain

Date de la convocation 15 septembre 2020

Secrétaire de séance : A.M. FOUREL

Réseaux – renforcement électrique (poste Chantesse)
(2020-113)

Afin d'assurer la desserte de la zone autour du poste de Chantesse, le SDED (Syndicat Départemental d'Electrification de la Drôme) peut intervenir pour renforcer le réseau basse tension.

S'agissant d'un projet de développement du réseau de distribution publique, aucune participation financière de la commune n'est requise.

Néanmoins, elle doit en approuver le principe et le plan de financement comme suit :

Dépense prévisionnelle (dont 2 179.36 € frais de gestion) :	45 766.52 € HT
Financements SDED :	45 766.52 €
Participation communale :	0.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis de la commission des Finances du 17 septembre 2020,

APPROUVE le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération conformément à ses statuts, et la convention de concession entre le SDED et EDF,

APPROUVE le plan de financement, étant précisé qu'aucun montant ne reste à la charge de la collectivité,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 02 00921-02020_113-D

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 23 septembre 2020.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 23/09/2020

Affiché le 23/09/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2020

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 septembre 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, NOIRET Sébastien, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : CANET Gérard (pouvoir à MP Manlhiot), MURAT Anick (pouvoir à D Fouraison), ROBIN Angélique (pouvoir à G. MOUNIER-VEHIER), ROYER Christine (pouvoir à C GARCIA MARTI).

ABSENT : DEGROOTE Alain

Date de la convocation 15 septembre 2020

Secrétaire de séance : A.M. FOUREL

Finances – liaison douce collège – centre-ville,
demande de cofinancement au Département
(2020 – 114)

Pour mémoire, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 30 juillet dernier, a lancé la procédure administrative de déclaration d'utilité publique pour la réalisation de la voie douce entre le futur collège de l'Herbasse et le centre-ville.

Cette voie douce, le long de l'actuelle RD 67 dite route de Valence, doit être réalisée pour l'échéance d'ouverture du nouveau collège, en partenariat étroit avec les services de la voirie départementale.

A terme, il est envisageable que le tronçon de voie, depuis le nouveau rond-point du collège vers celui de l'entrée de ville actuelle, devienne voie communale.

L'aménagement de la voie douce sur ce tronçon va donc au-delà de l'aspect utilitaire de circulation des collégiens, et doit s'envisager comme la future entrée de ville côté ouest.

C'est ainsi à plusieurs titres que le Département de la Drôme peut intervenir pour cofinancer le projet, estimé à 1 372 189.99 € HT, et comprennent les principaux postes suivants :

Travaux préparatoires et terrassements :	110 177.20 € HT
Chaussées et trottoirs, signalétique :	502 909.50 € HT
Bordures, caniveaux, maçonneries, ... :	246 125.00 € HT
Assainissement EP :	92 957.00 € HT
Autres réseaux :	102 653.00 € HT
Espaces verts, mobiliers :	128 650.00 € HT
Maîtrise d'œuvre :	97 777.21 € HT

REÇU EN PREFECTURE
le 24/09/2020

Application agréée E-legalite.com

Missions CT - CSPA :	5 000.00 € HT
Topographie :	4 000.00 € HT
Divers, imprévus, actualisation, publicité :	81 941.08 € HT
Total :	1 372 189.89 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis de la Commission des Finances du 17 septembre 2020,

SOLLICITE le Département de la Drôme pour une subvention sur le programme de réalisation d'une voie douce et entrée de ville entre le nouveau collège et le centre-ville,
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à déposer auprès des services du Département le dossier afférent à cette demande et signer tous documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
 Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
 Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
 Le 23 septembre 2020.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
 Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
 - registre des délibérations
 - dossier
 Transmis en Préfecture le 23/09/2020
 Affiché le 23/09/2020



REÇU EN PREFECTURE
 le 24/09/2020
 Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 septembre 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, NOIRET Sébastien, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : CANET Gérard (pouvoir à MP Manlhiot), MURAT Anick (pouvoir à D Fouraison), ROBIN Angélique (pouvoir à G. MOUNIER-VEHIER), ROYER Christine (pouvoir à C GARCIA MARTI).

ABSENT : DEGROOTE Alain

Date de la convocation 15 septembre 2020

Secrétaire de séance : A.M. FOUREL

Finances – réfection centre ancien, demande de cofinancement au Département (2020 – 115)

Pour mémoire, à l'automne 2019, la commune a lancé une consultation afin d'engager une réfection complète des réseaux du centre ancien du village (rues Pasteur, Berlioz, Montchorel, de l'Asile, V Hugo ouest), étant précisé que ce chantier devra être mis en œuvre par Arche Agglomération pour l'essentiel, au titre de sa reprise de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2020.

Le montant global de ce marché notifié est de 933 588. 58 € HT, même si tous les postes ne relèveront pas exclusivement de la compétence assainissement de l'agglomération, la limite entre compétence « assainissement » et « pluvial » restant à établir avec celle-ci.

Indépendamment de cette discussion à finaliser, la commune doit lancer une consultation distincte pour les travaux de réfection des surfaces du centre ancien, qui, elles, demeurent bien de sa compétence. L'exécution des deux marchés publics de travaux (agglomération pour les réseaux, commune pour les surfaces) devra naturellement se faire en bonne coordination pour minimiser les impacts importants subis par les riverains

Le Département de la Drôme peut intervenir pour cofinancer le projet, estimé à 752 466.94 € HT, et comprennent les principaux postes suivants :

Terrassements - voiries :	632 526.90 € HT
Réseaux (autres que EU-EP) :	24 094.50 € HT
Divers & imprévus 5% :	32 831.07 € HT
<i>Sous-total travaux :</i>	<i>689 452.47 € HT</i>
Maitrise d'œuvre :	46 496.45 € HT
Autres :	16 518.02 € HT
Total :	752 466.94 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis de la Commission des Finances du 17 septembre 2020,

SOLLICITE le Département de la Drôme pour une subvention sur le programme de réfection de l'ensemble des surfaces du quartier du centre ancien,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à déposer auprès des services du Département le dossier afférent à cette demande et signer tous documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 23 septembre 2020.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 23/09/2020

Affiché le 23/09/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2020

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 septembre 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, NOIRET Sébastien, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : CANET Gérard (pouvoir à MP Manlhiot), MURAT Anick (pouvoir à D Fouraison), ROBIN Angélique (pouvoir à G. MOUNIER-VEHIER), ROYER Christine (pouvoir à C GARCIA MARTI).

ABSENT : DEGROOTE Alain

Date de la convocation 15 septembre 2020

Secrétaire de séance : A.M. FOUREL

Finances – réhabilitation du Parc Bert,
demande de cofinancement au Département
(2020 – 116)

Le Parc public Bert s'est progressivement dégradé depuis de nombreuses années, accroissant petite délinquance et incivilités, et présente aujourd'hui un état qui nécessite la construction d'un projet global.

L'objectif est une réhabilitation d'ensemble du parc public qui structure le centre-ville, afin d'en faire un lieu agréable, vivant, et permettant d'accueillir certaines pratiques de loisirs. Cet espace doit devenir un lieu attractif qui valorise l'image de Saint Donat.

Le Département de la Drôme peut intervenir pour cofinancer le projet, estimé à 445 259.00 € HT, dont les principaux postes sont :

Réhabilitation de l'étang :	104 676.00 € HT
Circulations, abords et maçonneries :	96 622.00 € HT
Végétaux & installations techniques :	15 070.00 € HT
Terrains pétanque :	30 950.00 € HT
Mobiliers sportifs et de loisirs, kiosque :	128 371.00 € HT
Eclairage Public :	67 870.00 € HT
Divers (levé topo, plan exé,...) :	1 700.00 € HT
Total :	445 259.00 € HT

REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 02 00921-02020_116-D

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis de la Commission des Finances du 17 septembre 2020,

SOLLICITE le Département de la Drôme pour une subvention sur le programme de réhabilitation du parc public Bert,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à déposer auprès des services du Département le dossier afférent à cette demande et signer tous documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 23 septembre 2020.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 23/09/2020

Affiché le 23/09/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2020

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 22 septembre 2020**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, NOIRET Sébastien, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, , VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : CANET Gérard (pouvoir à MP Manlhiot), MURAT Anick (pouvoir à D Fouraison), ROBIN Angélique (pouvoir à G. MOUNIER-VEHIER), ROYER Christine (pouvoir à C GARCIA MARTI).

ABSENT : DEGROOTE Alain

Date de la convocation 15 septembre 2020

Secrétaire de séance : A.M. FOUREL

**Finances – réhabilitation du Parc Bert,
demande de cofinancement a l'Etat (DSIL 2020)
(2020 – 117)**

Par courrier en date du 1^{er} septembre dernier, Monsieur le Préfet de la Drôme fait savoir à la commune que le gouvernement a décidé d'un abondement exceptionnel de l'enveloppe DSIL 2020, afin d'accompagner une relance rapide des projets locaux après la crise sanitaire.

Le Parc public Bert s'est progressivement dégradé depuis de nombreuses années, accroissant petite délinquance et incivilités, et présente aujourd'hui un état qui nécessite la construction d'un projet global.

L'objectif est une réhabilitation d'ensemble du parc public qui structure le centre-ville, afin d'en faire un lieu agréable, vivant, et permettant d'accueillir certaines pratiques de loisirs. Cet espace doit devenir un lieu attractif qui valorise l'image de Saint Donat.

L'Etat, au titre de l'abondement exceptionnel de l'enveloppe DSIL 2020, peut intervenir pour cofinancer le projet, estimé à 445 259.00 € HT, dont les principaux postes sont :

Réhabilitation de l'étang :	104 676.00 € HT
Circulations, abords et maçonneries :	96 622.00 € HT
Végétaux & installations techniques :	15 070.00 € HT
Terrains pétanque :	30 950.00 € HT
Mobiliers sportifs et de loisirs, kiosque :	128 371.00 € HT
Eclairage Public :	67 870.00 € HT
Divers (levé topo, plan exé,...) :	1 700.00 € HT

Total : 445 259.00 € HT

REÇU EN PREFECTURE
le 24/09/2020

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis de la Commission des Finances du 17 septembre 2020,

SOLLICITE les services de l'Etat, au titre de l'abondement exceptionnel DSIL 2020, pour une subvention sur le programme de réhabilitation du parc public Bert,
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à déposer auprès des services du Département le dossier afférent à cette demande et signer tous documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 23 septembre 2020.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 23/09/2020
Affiché le 23/09/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2020

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 septembre 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, NOIRET Sébastien, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, , VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : CANET Gérard (pouvoir à MP Manlhiot), MURAT Anick (pouvoir à D Fouraison), ROBIN Angélique (pouvoir à G. MOUNIER-VEHIER), ROYER Christine (pouvoir à C GARCIA MARTI).

ABSENT : DEGROOTE Alain

Date de la convocation 15 septembre 2020

Secrétaire de séance : A.M. FOUREL

Finances – admission de produits en non-valeur
(2020 – 118)

Madame la Trésorière municipale a transmis en mairie plusieurs documents relatifs à des produits communaux pour lesquels un recouvrement n'a pu aboutir.

Il s'agit en l'occurrence de l'état 2019 de créances définitivement éteintes, qui concernent le budget principal.

Total des créances : **914.12 €**

Il s'agit par ailleurs de l'état 2020 de créances définitivement éteintes, qui concernent le budget principal.

Total des créances : **42 453.19 €**

Sur ce second état, une seule créance représente 42 000 €, et correspond à un contentieux qui avait opposé la commune à une entreprise au moment de la réfection du boulodrome en 2015. Le jugement du tribunal de Commerce établissait bien la créance de 42 000 € au bénéfice de la commune. Cette dette n'a toutefois jamais été réglée.

Sur ce second état il est donc proposé d'accepter l'admission en non-valeur seulement pour un montant de **453.19 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis de la Commission des Finances du 17 septembre 2020,

ADMET en non-valeur comptable les sommes ci-dessus mentionnées présentées par le Trésor Public, considérant les créances définitivement éteintes :

- Etat 2019 : la totalité de l'état présenté pour une somme de 914.12 €
- Etat 2020 : admission partielle pour un montant de 453.19 € (exclusion de la créance de 42 000 €)

AUTORISE M. le Maire ou son représentant signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 23 septembre 2020.

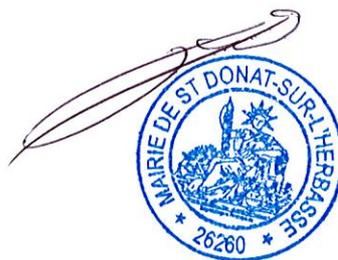
**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 23/09/2020

Affiché le 23/09/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2020

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 septembre 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, NOIRET Sébastien, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, , VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : CANET Gérard (pouvoir à MP Manlhiot), MURAT Anick (pouvoir à D Fouraison), ROBIN Angélique (pouvoir à G. MOUNIER-VEHIER), ROYER Christine (pouvoir à C GARCIA MARTI).

ABSENT : DEGROOTE Alain

Date de la convocation 15 septembre 2020

Secrétaire de séance : A.M. FOUREL

Finances – régularisation de provision sinistre incendie
(2020 – 119)

Un incendie a été déclenché sur la toiture du gymnase de l'école Aragon en 2015, et les auteurs ont été identifiés et condamnés par la justice, de manière solidaire, à réparer le préjudice à hauteur de 125 000 €.

Bien que l'assurance civile de l'un d'entre eux ait pris en charge le prorata financier lui incombant, elle s'est refusée à prendre en charge les autres quotes-parts, eu égard à l'insolvabilité des complices condamnés.

Aussi, la commune s'est trouvée face à une recette virtuelle de 82 800 €, montant restant de la condamnation, qui ne lui sera en réalité jamais versé.

L'apurement de cette somme ne peut se faire qu'en l'admettant en non-valeur.

Toutefois, par mesure de prudence budgétaire et pour amortir l'impact de cette décision inévitable dans le temps, la commune provisionne 27 600 €, chaque année, depuis 3 exercices budgétaires, sur une ligne spécifique :

6875 : « dotation aux provisions pour risque et charge exceptionnelle »

En 2020, les 3 années de provisions budgétaires correspondent à la somme qui ne sera jamais perçue, et le moment est venu d'apurer complètement le dossier par une décision modificative dont les écritures s'équilibrent.

En tout état de cause, le Conseil Municipal est sollicité pour admettre en non-valeur la somme de 82 800 € correspondant au sinistre incendie de l'école Aragon.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis de la Commission des Finances du 17 septembre 2020,

REÇU EN PREFECTURE
le 24/09/2020

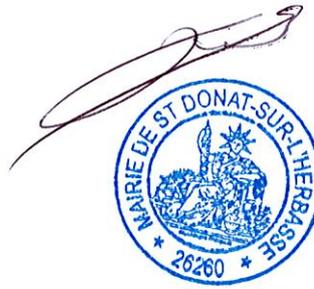
Application agréée E-legalite.com

ADMET en non-valeur comptable la somme de 82 800 € correspondant à la créance résultant de la condamnation judiciaire du sinistre incendie école,
PRECISE que cette somme a été provisionnée dans le budget principal de la commune, sur les exercices 2018-2019-2020,
PRECISE que cet apurement de créance est compensé par ladite provision comptable, l'équilibre de ces deux sommes devant se traduire dans une Décision Budgétaire,
AUTORISE M. le Maire ou son représentant signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 23 septembre 2020.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 23/09/2020
Affiché le 23/09/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2020

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 septembre 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIoT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, NOIRET Sébastien, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : CANET Gérard (pouvoir à MP Manlhiot), MURAT Anick (pouvoir à D Fouraison), ROBIN Angélique (pouvoir à G. MOUNIER-VEHIER), ROYER Christine (pouvoir à C GARCIA MARTI).

ABSENT : DEGROOTE Alain

Date de la convocation 15 septembre 2020

Secrétaire de séance : A.M. FOUREL

**Finances – Décision Modificative n°2 - régularisation de provision sinistre
incendie
(2020 – 120)**

Pour faire suite au point précédent il convient de traduire de façon budgétaire la réalisation du risque qui avait été provisionné. C'est l'objet de la Décision Modificative n°2 du budget principal dont les écritures peuvent se détailler de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT			
		RECETTES	DEPENSES
002	résultat reporté		
70	produits des services et du domaine		
73	impôts et taxes		
74	dotations et participations		
75	autres produits de gestion courante		
76	produits financiers		
77	produits exceptionnels		
78	reprises de provisions	82 800,00	
013	atténuations de charges		
042	opérations d'ordre entre sections		
			011 charges à caractère général
			012 charges de personnel autres charges de gestion
			65 courante
			014 atténuation de produits
			66 charges financières
			67 charges exceptionnelles 82 800,00
			68 dotations et provisions
			022 dépenses imprévues
			opérations d'ordre entre
			042 sections
			023 virement à l'investissement

REÇU EN PREFECTURE
le 24/09/2020

Application agréée E-legalite.com

TOTAL		82 800,00	TOTAL		82 800,00
INVESTISSEMENT			DEPENSES		
	RECETTES				
001	<i>résultat reporté</i>		001	<i>résultat reporté</i>	
13	subventions d'investissement		20	immobilisations incorporelles	
16	emprunts et dettes		204	subventions d'équipement	
20	immobilisation incorporelles		21	immobilisations corporelles	
204	subventions d'équipement		23	immobilisations en cours	
21	immobilisations corporelles		27	autres créances immobilisées	
22	immobilisations reçues en affectation		10	dotations fonds et réserves	
23	immobilisations en cours		13	subventions d'investissement	
10	dotations fonds divers & réserves		16	emprunts et dettes	
1068	excédents de fonctnmt capitalisés		020	dépenses imprévues	
024	produits des cessions d'immobilisations				
041	opérations patrimoniales		041	opérations patrimoniales	
040	opérations d'ordres entre sections		040	opérations d'ordres entre sections	
021	virement du fonctionnement				
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00

La Décision Modificative n°2 du budget principal s'équilibre :

- En fonctionnement à 82 800.00 €
- Investissement à 0.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 17 septembre 2020,

VU le Budget Primitif 2020 – budget général,

VU la proposition de DM2 telle que figurée ci-dessus

APPROUVE la DM2-2020 telle que présentée ci-dessus,

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint par Délégation à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des Lois et Règlements en vigueur.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, ont signé les membres présents.

Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,

Le 23 septembre 2020.

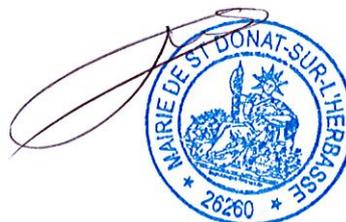
**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 23/09/2020

Affiché le 23/09/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2020

Application agréée E-legalite.com

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 septembre 2020**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, NOIRET Sébastien, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, , VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : CANET Gérard (pouvoir à MP MANLHIOT), MURAT Anick (pouvoir à D FOURAISON), ROBIN Angélique (pouvoir à G. MOUNIER-VEHIER), ROYER Christine (pouvoir à C GARCIA MARTI).

ABSENT : DEGROOTE Alain

Date de la convocation 15 septembre 2020

Secrétaire de séance : A.M. FOUREL

**Ressources Humaines – mise à jour du tableau des effectifs
(2020 – 121)**

Conformément à l'article 34 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services.

Sur le plan fonctionnel, la mise à jour des postes au tableau des effectifs est nécessaire pour :

- Adapter le grade du directeur des services à l'évolution de la carrière non-fonctionnelle,
- Permettre la nomination d'un agent déjà en poste au grade de rédacteur, à compter du 01/01/2021,

Sur le plan statutaire, cette mise à jour se traduit par :

La **suppression** suivante (postes non pourvus) :

Adjoint Administratif (secrétariat direction, élus & communication)

La **création** suivante :

Attaché Hors Classe à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2021

Rédacteur (secrétariat direction, élus, & communication) à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2021

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général de Collectivités Territoriales,

VU la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU les différents Décrets portant statut particulier des cadres d'emplois relevant de la fonction publique territoriale

ADOPTE la mise à jour du tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus,

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au Budget, chapitre 012 charges de personnel

REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2020

Application agréée E-legalite.com

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint par Délégation à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des Lois et Règlements en vigueur,

Contre : 4 (MP MANLHIOT, G CANET par procuration, A MURAT par procuration, D FOURAISON)

Abst: 3 (R GRENIER, S BOURGEAT, L WEISS)

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 23 septembre 2020.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 23/09/2020

Affiché le 23/09/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2020

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 septembre 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, NOIRET Sébastien, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : CANET Gérard (pouvoir à MP MANLHIOT), MURAT Anick (pouvoir à D FOURAISON), ROBIN Angélique (pouvoir à G. MOUNIER-VEHIER), ROYER Christine (pouvoir à C GARCIA MARTI).

ABSENT : DEGROOTE Alain

Date de la convocation 15 septembre 2020

Secrétaire de séance : A.M. FOUREL

Ressources Humaines – reconduction convention CDG26
(2020 – 122)

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme accompagne la commune sur plusieurs sujets tenant à la carrière des agents territoriaux, dont les dossiers retraites.

En l'occurrence, le CDG26 reçoit les agents pour une phase préparatoire dans la limite de 5 ans avant le départ en retraite, et apporte son concours à la collectivité sur les dossiers administratifs, en faisant l'intermédiaire avec la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Territoriales (CNRACL). Les modifications réglementaires, les carrières morcelées et les régimes mixtes (privés et publics) rendent les dossiers complexes et nécessitent l'expertise du CDG26.

La rémunération se fait à l'acte, selon les types d'interventions, de l'ordre de quelques dizaines d'euros par dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général de Collectivités Territoriales,

VU la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la Loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites,

VU la délibération 2020-12 du Conseil d'Administration du CDG26 en date du 24 juin 2020 autorisant la signature d'une convention avec les collectivités affiliées,

DECIDE de reconduire pour la période 2020-2022 la convention assistance retraite avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme,

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint par Délégation à signer ladite convention, dont un exemplaire est joint en annexe à la présente,

REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 02 00922-02020_122-D

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 23 septembre 2020.

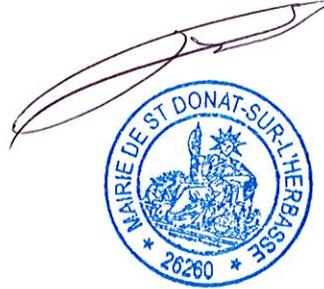
**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 23/09/2020

Affiché le 23/09/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2020

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 septembre 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, NOIRET Sébastien, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, , VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : CANET Gérard (pouvoir à MP MANLHIOT), MURAT Anick (pouvoir à D FOURAISON), ROBIN Angélique (pouvoir à G. MOUNIER-VEHIER), ROYER Christine (pouvoir à C GARCIA MARTI).

ABSENT : DEGROOTE Alain

Date de la convocation 15 septembre 2020

Secrétaire de séance : A.M. FOUREL

Ressources Humaines – versement des indemnités des élus
pour le mois de juillet 2020
(2020 – 123)

Lors de sa séance du 30 juillet 2020, le Conseil Municipal fixait les indemnités versées aux élus dans le cadre de l'installation de l'équipe municipale élue le 28 juin.

Dans le strict respect de non-rétroactivité, le versement des indemnités selon les dispositions de la délibération n° 2020-095 s'est faite à compter du 31 juillet.

Cependant, les élus concernés ont exercé leurs fonctions dès le mois de juillet, à tout le moins à compter du 3 juillet 2020, date de la séance d'installation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser le versement des indemnités aux élus à compter du 4 juillet 2020, lendemain de la séance d'installation.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2020-095 du 30 juillet 2020 portant attribution des indemnités aux élus,

CONSIDERANT la séance d'installation du Conseil Municipal du 3 juillet 2020,

DECIDE d'appliquer la délibération n°2020-095 à compter du 4 juillet, soit le lendemain de la séance d'installation du Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents permettant la mise en œuvre de la présente,

Abst : 7 (MP Manlhiot, G Canet par procuration, A Murat par procuration, D Fouraison, R Grenier, L Weiss, S Bourgeat)

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 23 septembre 2020.

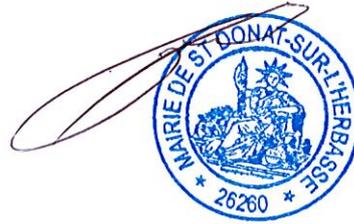
**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 23/09/2020

Affiché le 23/09/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2020

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 septembre 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, NOIRET Sébastien, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : CANET Gérard (pouvoir à MP MANLHIOT), MURAT Anick (pouvoir à D FOURAISON), ROBIN Angélique (pouvoir à G. MOUNIER-VEHIER), ROYER Christine (pouvoir à C GARCIA MARTI).

ABSENT : DEGROOTE Alain

Date de la convocation 15 septembre 2020

Secrétaire de séance : A.M. FOUREL

Foncier/Urbanisme – acquisition et rétrocession de la parcelle
nouvelle caserne SDIS
(2020 – 124)

Pour mémoire, lors de sa séance du 11 septembre 2018, le Conseil Municipal acceptait le principe de l'acquisition de l'assiette foncière permettant d'accueillir le futur Centre d'Incendie et de Secours sur notre territoire, au prix de 70 000 € maximum.

Il est rappelé à cet égard que c'est la commune de Saint Donat seule qui apporte les 3000 m² de foncier de cette opération, bien que l'activité du CIS déborde largement les limites du territoire communal.

C'est la parcelle ZP 145, quartier Les Sables et Pré de Gaud qui a été choisie comme emplacement privilégié, en concertation avec le SDIS, pour l'implantation du projet, et qui a fait l'objet d'un détachement des 3 000 m² nécessaires.

Une promesse de vente a été signée avec le propriétaire le 9 janvier 2019, au prix de 20 € le m², soit un total de 60 000 €.

Le document d'arpentage définitif détachant une nouvelle parcelle de 3000 m² cadastrée ZP508 a été reçu le 21 juillet 2020, et l'acte de vente définitif est en cours de rédaction auprès de Me H Crozat, notaire.

Le Conseil Municipal est sollicité aujourd'hui pour :

- Confirmer l'acquisition de l'assiette foncière au prix définitif mentionné ci-dessus,
- Confirmer la rétrocession à titre gratuit au SDIS de cette assiette foncière
- Autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente définitif et la convention de rétrocession au SDIS, qui précise notamment qu'à l'issue de l'opération, la caserne actuelle pourra être librement utilisée par la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,



VU la délibération n°2018-124 du 11 septembre 2018 décidant du principe de l'acquisition foncière destinée à accueillir la caserne du CIS du SDIS,

CONFIRME l'acquisition par la commune de la parcelle ZP 508, d'une superficie de 3000 m², pour un prix de 20€/m², soit 60 000 €, selon le plan joint en annexe,

PRECISE que les frais d'actes seront pris en charge par la commune,

CONFIRME la rétrocession par la commune de ladite parcelle à titre gratuit au SDIS de la Drôme, en vue de la construction du Centre de d'Incendie et de Secours,

PRECISE que cette cession gratuite sera formalisée par un acte authentique publié au service des Hypothèques, à la charge du SDIS,

APPROUVE la convention relative aux modalités de transfert en pleine propriété de la parcelle ZP 508 en vue de la construction du Centre d'Incendie et de Secours, dont un exemplaire est joint en annexe,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents permettant la mise en œuvre de la présente,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 23 septembre 2020.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 23/09/2020
Affiché le 23/09/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2020

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 septembre 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, NOIRET Sébastien, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, , VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : CANET Gérard (pouvoir à MP MANLHIOT), MURAT Anick (pouvoir à D FOURAISON), ROBIN Angélique (pouvoir à G. MOUNIER-VEHIER), ROYER Christine (pouvoir à C GARCIA MARTI).

ABSENT : DEGROOTE Alain

Date de la convocation 15 septembre 2020

Secrétaire de séance : A.M. FOUREL

Foncier/Urbanisme – acquisition foncière lotissement Les Vignes
(2020 – 125)

Dans le cadre de la réalisation du lotissement Les Vignes, l'angle des rues de Gaud et des Abricotiers était prévu pour accueillir l'espace de collecte sélective des déchets.

Suite aux échanges avec l'Association Syndicale et la réalisation concrète de cette aire, seule la parcelle ZP 424 (cf plan annexe) est à ce jour propriété de la commune, les autres parcelles étant nécessaires à la réalisation de l'aire de collecte, et au dégagement du carrefour.

Le Conseil Municipal est ainsi sollicité pour accepter l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles ZP 421, 422 et 423 à l'Association Syndicale Libre du Lotissement Les Vignes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal de l'Assemblée Générale des copropriétaires de l'ASL du Lotissement Les Vignes, en date du 24 février 2020, donnant son accord à la cession,

CONFIRME l'acquisition par la commune des parcelles ZP 421, ZP 422 et ZP 423, au prix de l'euro symbolique, selon le plan joint en annexe,

PRECISE que les frais d'actes seront pris en charge par la commune,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents permettant la mise en œuvre de la présente,

REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 02 00922-02020_125-D

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 23 septembre 2020.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 23/09/2020
Affiché le 23/09/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2020

Application agréée E-legalite.com